



Encombrant

Quoi faire des rebuts qui n'entrent pas dans le bac noir ?

Tous les meubles d'une maison, tels que les électroménagers, les télévisions, les lavabos, les divans, les tables et chaises, etc. qui ne peuvent entrer dans votre bac noir sont considérés comme des encombrants. Les encombrants sont ramassés sans frais, **SUR APPEL seulement, une fois par mois**, par un camion spécial.

Pour demander une collecte, contactez **Compo Recycle : 450 882-9186 option 2**. Les encombrants doivent être déposés au bord du chemin seulement durant la semaine des encombrants identifiés dans le calendrier municipal (**losange violet**).

→ Prenez note que les résidus de construction et les sacs de poubelle qui n'entrent pas dans le bac noir ne sont pas des encombrants. Ces derniers doivent être amenés à l'écocentre.

Si vos meubles et électroménagers sont encore en bon état, pensez à les donner aux organismes communautaires de la région ou à venir les porter à l'écocentre. En plus de réduire vos déchets, vous pourrez aider des gens dans le besoin.

Sachez également que la Municipalité participe au programme *Ton surplus...mon bonheur* de Compo Recycle. En effet, les meubles et électroménagers qui sont encore en bon état sont entreposés à l'écocentre dans un conteneur fermé et sont mis à la disposition des citoyens. **Par conséquent, vous pouvez vous y procurer des items usagés tout à fait gratuitement.**

